

# Pour une nouvelle doctrine de mobilisation, d'organisation et de reconnaissance de la diaspora algérienne

La relation entre l'Algérie et sa diaspora ne peut plus être appréhendée exclusivement sous l'angle de l'émigration, des transferts financiers ou du maintien d'un lien affectif avec le pays d'origine. Dans un contexte international marqué par la circulation croissante des compétences, des capitaux, des savoirs, des technologies et des réseaux professionnels, la diaspora algérienne constitue désormais un **écosystème de compétences, d'expériences, de réseaux et de capacités d'action** dont la valeur dépasse largement sa seule dimension économique.

L'enjeu n'est donc plus simplement de savoir comment « mobiliser » la diaspora, mais de construire les conditions permettant à celle-ci de devenir un **acteur structuré du développement national**, capable de contribuer de manière organisée à l'innovation, à l'investissement, à la transmission des compétences, à l'internationalisation des entreprises algériennes, à la recherche scientifique, à la formation et au rayonnement international de l'Algérie.

Une telle évolution suppose cependant un changement de paradigme, reposant sur une double responsabilité : **celle de la diaspora dans sa propre structuration et celle de l'État dans sa reconnaissance institutionnelle et stratégique.**

## 1. La diaspora doit devenir actrice de sa propre structuration

La première condition d'une mobilisation durable réside dans la capacité de la diaspora à dépasser les initiatives individuelles, fragmentées et souvent ponctuelles, pour construire des mécanismes d'organisation plus cohérents, transparents et orientés vers des résultats mesurables.

La diaspora ne peut durablement revendiquer un rôle stratégique sans démontrer sa capacité à s'organiser elle-même autour d'objectifs communs, de projets identifiés et de mécanismes de gouvernance crédibles.

Il apparaît dès lors nécessaire de favoriser la constitution de **réseaux professionnels, scientifiques, entrepreneuriaux et sectoriels**, structurés non pas prioritairement

autour d'une logique associative ou identitaire, mais autour de compétences, de projets et de résultats.

Cette structuration pourrait notamment reposer sur :

- la constitution de répertoires fiables et actualisés des compétences de la diaspora ;
- la création de communautés professionnelles par secteur stratégique ;
- l'identification et la qualification de projets susceptibles de mobiliser des compétences ou des capitaux de la diaspora ;
- la mise en relation systématique entre compétences établies à l'étranger et besoins identifiés en Algérie ;
- la constitution de groupes d'experts mobilisables sur des problématiques précises ;
- la création de mécanismes de mentorat entre professionnels établis à l'étranger et jeunes compétences en Algérie ;
- le développement de consortiums réunissant entrepreneurs, chercheurs, investisseurs et experts de différents pays.

L'objectif devrait être de passer d'une **diaspora considérée comme un ensemble statistique d'individus** à une **diaspora organisée comme un réseau de ressources et de compétences mobilisables**.

## **2. L'exigence d'une véritable auto-discipline collective**

La structuration de la diaspora ne pourra cependant produire des résultats durables sans l'instauration de principes d'éthique, de responsabilité et d'autorégulation.

Une représentation crédible de la diaspora suppose notamment de lutter contre la personnalisation excessive, la concurrence entre structures, la multiplication d'initiatives sans continuité, la recherche de reconnaissance individuelle et la dispersion des efforts.

Il serait ainsi pertinent d'établir une **charte de responsabilité de la diaspora**, fondée sur quelques principes simples :

1. primauté de l'intérêt général sur les intérêts individuels ;
2. transparence des organisations et des financements ;
3. traçabilité des projets et des résultats ;
4. respect des compétences et des expertises ;
5. refus de l'instrumentalisation politique ou commerciale des réseaux ;
6. obligation de rendre compte des engagements pris ;
7. promotion de la coopération plutôt que de la concurrence institutionnelle ;
8. évaluation régulière de l'impact réel des initiatives.

Cette logique d'autorégulation permettrait de renforcer la crédibilité de la diaspora auprès des institutions algériennes et, surtout, de faire émerger progressivement des interlocuteurs représentatifs sur la base de leur **légitimité par la compétence, l'action et les résultats**, plutôt que sur la seule base de leur capacité de représentation déclarative.

### 3. Passer d'une logique d'intention à une logique de projets

L'un des principaux changements à opérer consiste à privilégier une approche fondée sur des projets concrets.

La diaspora devrait pouvoir identifier, documenter et porter des initiatives répondant à des besoins clairement établis en Algérie : transfert de technologies, recherche scientifique, formation spécialisée, accompagnement entrepreneurial, développement de chaînes de valeur, internationalisation des entreprises, investissement productif, coopération universitaire ou encore accès aux marchés internationaux.

Chaque projet devrait pouvoir être évalué selon des critères objectifs :

- quel besoin national répond-il ?
- quelles compétences de la diaspora sont mobilisées ?
- quels partenaires algériens sont impliqués ?
- quelles ressources sont nécessaires ?
- quel calendrier est proposé ?
- quels résultats sont attendus ?
- comment mesurer son impact ?
- comment assurer sa pérennité ?

Une telle méthodologie permettrait de créer progressivement un **portefeuille de projets de la diaspora**, susceptible d'être présenté aux institutions publiques, aux entreprises, aux universités et aux investisseurs.

### 4. La responsabilité de l'État : reconnaître une ressource stratégique nationale

Cette responsabilisation de la diaspora doit nécessairement trouver son équivalent du côté de l'État.

Il devient indispensable que la haute administration algérienne reconnaisse explicitement que la diaspora constitue une **ressource stratégique nationale**, au même titre que d'autres ressources immatérielles indispensables à la compétitivité d'un pays : capital humain, recherche, innovation, réseaux économiques et capacité d'internationalisation.

Cette reconnaissance ne devrait toutefois pas se limiter à des déclarations, à des rencontres symboliques ou à des consultations ponctuelles.

Elle devrait se traduire par des **mécanismes institutionnels permanents**, dotés de missions, de moyens, d'indicateurs et de responsabilités clairement définis.

L'État pourrait notamment mettre en place une véritable **politique nationale de mobilisation des compétences de la diaspora**, articulée autour de plusieurs axes :

### **A. Une gouvernance institutionnelle claire**

Créer ou renforcer une structure permanente chargée de coordonner les politiques relatives aux compétences de la diaspora, en évitant la dispersion des responsabilités entre différents organismes.

Cette structure aurait notamment pour mission de :

- cartographier les compétences disponibles ;
- identifier les besoins nationaux ;
- faciliter la mise en relation ;
- accompagner les projets ;
- mesurer leur impact ;
- produire annuellement un rapport public sur la contribution de la diaspora.

### **B. Un mécanisme national de reconnaissance des compétences**

Mettre en place un système permettant d'identifier et de valoriser les expertises de haut niveau présentes dans la diaspora : chercheurs, ingénieurs, médecins, entrepreneurs, investisseurs, cadres dirigeants, experts technologiques, universitaires, spécialistes des marchés internationaux, etc.

La reconnaissance ne devrait pas être essentiellement honorifique. Elle devrait donner accès à des **mécanismes concrets de participation** : groupes d'experts, missions, programmes de transfert de compétences, conseils scientifiques, accompagnement de projets ou partenariats institutionnels.

### **C. Un « droit à contribuer »**

Il serait pertinent de consacrer un principe simple : tout membre de la diaspora disposant d'une expertise pertinente devrait pouvoir proposer une contribution au développement national dans un cadre institutionnel clairement défini.

Cela implique la création de plateformes et de procédures permettant de soumettre des propositions, d'identifier les interlocuteurs compétents et de suivre le traitement des dossiers.

La relation ne serait donc plus fondée uniquement sur la capacité individuelle à connaître « quelqu'un » dans l'administration, mais sur l'existence d'un **canal institutionnel transparent et accessible**.

## 5. Créer une plateforme nationale de projets et de compétences de la diaspora

Une infrastructure numérique nationale pourrait constituer l'un des instruments structurants de cette nouvelle politique.

Elle pourrait réunir trois dimensions complémentaires :

**Compétences → Projets → Besoins nationaux**

Chaque membre volontaire de la diaspora pourrait y présenter son domaine d'expertise, son expérience, ses disponibilités et les formes de contribution qu'il peut proposer.

Parallèlement, les institutions, universités, entreprises et collectivités pourraient y publier des besoins ou des projets nécessitant des compétences spécifiques.

L'objectif serait de transformer la diaspora en un **marché organisé de compétences, d'expertises et de possibilités de coopération**, avec des mécanismes de sélection, de vérification et de suivi.

## 6. Instituer une logique d'évaluation et d'impact

Une politique publique crédible doit pouvoir mesurer ses résultats.

Il serait donc nécessaire de définir des indicateurs permettant d'évaluer chaque année la contribution de la diaspora :

- nombre de projets initiés ;
- nombre de projets effectivement réalisés ;
- investissements mobilisés ;
- emplois créés ;
- partenariats scientifiques établis ;
- technologies ou savoir-faire transférés ;
- formations dispensées ;
- entreprises accompagnées ;
- marchés internationaux ouverts ;
- chercheurs et experts mobilisés ;
- nombre de jeunes talents accompagnés ;
- valeur économique et sociale générée.

Cette approche permettrait de passer d'une perception essentiellement qualitative de la diaspora à une **mesure objective de sa contribution au développement national**.

## 7. Reconnaître la diaspora comme vecteur d'internationalisation de l'Algérie

La diaspora représente également une infrastructure internationale déjà existante.

Elle connaît les marchés, les réglementations, les pratiques professionnelles, les réseaux économiques et les environnements institutionnels des pays dans lesquels elle évolue.

L'Algérie devrait donc pouvoir s'appuyer davantage sur cette présence internationale pour renforcer :

- l'exportation des entreprises algériennes ;
- l'attractivité des investissements étrangers ;
- la coopération scientifique ;
- les partenariats technologiques ;
- la diplomatie économique ;
- la promotion de l'image et du savoir-faire algériens ;
- l'accès aux chaînes de valeur internationales.

Dans cette perspective, la diaspora ne devrait plus être considérée uniquement comme un **lien entre l'Algérie et les pays d'accueil**, mais comme une véritable **infrastructure internationale de l'Algérie**.

## 8. Construire un nouveau contrat entre l'État et sa diaspora

Au fond, la question dépasse largement la création d'organisations supplémentaires.

Il s'agit de construire un nouveau **contrat de confiance et de responsabilité réciproque**.

La diaspora doit accepter de faire évoluer ses modes d'organisation, de professionnaliser ses initiatives, de respecter des règles d'éthique et de transparence, de privilégier les projets aux postures et de démontrer sa capacité à produire des résultats.

En contrepartie, l'État doit accepter de considérer cette diaspora non comme une population extérieure qu'il convient ponctuellement de consulter, mais comme une **composante de la puissance nationale**, porteuse de compétences, de réseaux, de capitaux, d'expériences et de capacités d'influence internationale.

Cette relation ne devrait donc plus être fondée sur la sollicitation occasionnelle de la diaspora, mais sur son **intégration structurée dans certaines politiques publiques et stratégies nationales.**

## **9. Une exigence fondamentale : passer de la reconnaissance symbolique à la reconnaissance opérationnelle**

La véritable reconnaissance de la diaspora ne se mesure pas au nombre de conférences qui lui sont consacrées, ni au nombre de discours soulignant son importance.

Elle se mesure à sa capacité effective à :

**être consultée, être entendue, être associée, être responsabilisée et contribuer à la décision et à l'action.**

De la même manière, la maturité de la diaspora ne se mesure pas uniquement à sa capacité à interpeller l'État. Elle se mesure à sa capacité à proposer des solutions, à fédérer des compétences, à porter des projets, à respecter des engagements et à démontrer concrètement la valeur qu'elle peut créer pour le pays.

## **Conclusion : vers une doctrine nationale de la diaspora**

L'Algérie dispose, à travers sa diaspora, d'un capital humain et relationnel considérable. L'enjeu des prochaines années est de transformer ce capital diffus en **capacité collective organisée.**

Cela suppose une évolution simultanée des deux côtés.

**La diaspora doit passer de la dispersion à la structuration, de la revendication à la proposition, de l'individualité à la coopération, et de la bonne volonté à la responsabilité mesurable.**

**L'État, pour sa part, doit passer de la reconnaissance symbolique à la reconnaissance stratégique, de la consultation ponctuelle à l'intégration institutionnelle, et de la gestion administrative de la diaspora à la construction d'une véritable politique nationale de mobilisation de ses compétences.**

Le véritable objectif ne devrait donc pas être simplement de « rapprocher la diaspora de l'Algérie », mais de **construire les mécanismes permettant à l'Algérie et à sa diaspora de produire ensemble davantage de valeur, de connaissance, d'innovation, d'investissement et de rayonnement international.**



C'est à cette condition que la diaspora pourra devenir non seulement un partenaire du développement national, mais l'un des **leviers de la transformation et de l'internationalisation de l'Algérie au XXI<sup>e</sup> siècle.**